

DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 13 Mars 2015

Nombre de Membres

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10

L'an deux mil quinze le vendredi 27 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Maire de la commune

Date de la convocation 17 Février 2015

ETAIENT PRESENTS : MM, Anne BODARD, Joël BUFFAULT, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Louis DE CAUMONT LA FORCE, Isabelle SILNIQUE, Alexandre SOUDRY, Anne THOMINET, Brigitte TOURET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Anne-Sophie GALLON, Mr Charles PLESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte TOURET

N°2015-04

Objet : Vote du compte de gestion 2014

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur du centre des finances publiques de Cérilly, à la clôture de l'exercice 2014.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, (10 pour), vote le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N°2015-05

Objet : Vote du compte administratif 2014

Suite au vote (9 voix pour, 1 abstention) le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissements

Dépenses

Prévus :	83 331.95 €
Réalisé :	57 175.86 €
Reste à réaliser :	/

Recettes

Prévus :	83 331.95 €
Réalisé :	40 174.98 €
Reste à réaliser :	19 400.00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévus :	179 839.19 €
	Réalisé :	87 793.18 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	179 839.19 €
	Réalisé :	187 414.75 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 17 000.88 €
Fonctionnement	99 621.57 €
Résultat global	82 620.69 €

N°2015-05

Objet : Affectation des résultats 2014

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	24 637.38 €
- un excédent reporté de :	74 984.19 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 99 621.57 €

- un déficit d'investissement de :	17 000.88 €
- un déficit des restes à réaliser de :	19 400.00 €

Soit un excédent de financement de : 2 399.12 €

DÉCIDE à l'unanimité (10 pour), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice

2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	99 621.57 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	99 621.57 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	17 000.88 €

N°2015-06

Objet : Délibération ATDA

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

- Au titre des missions de base :
 - Une assistance informatique,
 - Une assistance en matière de développement local,
 - Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - Une assistance financière.
- Au titre du service optionnel :
 - Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;
 - Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
 - Une assistance à la gestion de la voirie,
 - Un appui à la rédaction des actes du domaine public.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service urbanisme.

Ce service optionnel comprend :

- Une animation du réseau des services instructeurs : formation, réunion d'information, veille juridique et jurisprudentielle, assistance juridique, assistance pour l'instruction de dossiers complexes.
- Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents. Les collectivités bénéficient dans le cadre de ce service, des prestations énoncées ci-après :
 - Formations et journées d'actualité,
 - Veille juridique et jurisprudentielle,
 - Instruction des autorisations d'urbanisme,
 - Contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux,
 - Constatation des infractions pénales et police de l'urbanisme : préparation des projets d'arrêté interruptif de travaux,
 - Assistance en matière de recours gracieux,
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.
- Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
 - Conduite d'étude pour l'élaboration, la modification et la révision d'un document d'urbanisme,
 - Préparation des dossiers de modifications simplifiées et de révisions simplifiées des documents d'urbanisme,
 - Assistance en matière de recours gracieux,
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux,
 - Assistance pour les questions connexes au document d'urbanisme.
- Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.
- Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote et approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 27 février 2015.

N°2015-07

Objet : mise en sécurité des aqueducs sur la route départementale n°145

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant la réalisation des aqueducs sur la RD 145 (dépose des aqueducs existant, pose tuyaux, tête de sécurité, remblaiement) :

- Société Gedimat (fourniture en béton), pour un montant de 373.59 € HT
- Société Frans bonhomme (fourniture PVC, tube Ecobox...) pour un montant de 156.60 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces devis, et charge Mr le maire de faire les démarches nécessaires.

Objet : Convention pour la création de services communs entre les communes Meaulne, Urçay, l'Etelon et Vitray

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention concernant la mutualisation des services techniques et du matériel de voirie.

Après débat, le conseil municipal souhaite avoir des précisions concernant :

- L'organisation,
- Les trajets entre les communes,
- Les assurances...

Ces questions seront revues lors d'une prochaine séance du conseil municipal, en présence de Mr Pierre Marie Delanoy, maire de Meaulne ou de son représentant.

Objet: Demande d'adhésion à la fédération nationale et à l'association départementale des communes forestières de l'Allier

Monsieur le Maire :

- fait état des actions et du rôle de la fédération nationale des communes forestières et son réseau, au niveau départemental et national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt,
- expose l'intérêt d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après débat, le conseil municipal estime que la commune de Vitray n'est pas directement concernée, et ne voit pas l'intérêt d'adhérer à ses structures.

Objet: lettre des habitants du lieudit « La Coterelle »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des habitants du lieudit « La Coterelle » par lequel ils réclament la modification de l'éclairage public ainsi que l'enfouissement des réseaux.

Le lieu-dit La Coterelle n'étant pas le seul endroit de la commune mal éclairé, il convient d'abord de recenser les besoins en la matière sur l'ensemble de notre territoire communal et de déterminer des priorités.

Puis Mr le Maire prendra contact avec le SDE 03 afin de réaliser une étude.

Questions diverses

1) Compte rendu des commissions :

- Mme Anne Thominet informe le conseil municipal que le conseil général a attribué une subvention d'un montant de 277 € à l'occasion du spectacle de marionnettes du 19 décembre 2014.

- Mme Anne Bodard donne le compte rendu à propos du centre social de Meaulne et fait état des nouvelles nominations.

- Mr Etienne Cordonnier donne le compte rendu de la réunion du SIVOM

2) Boites aux lettres cigex aux Arpents :

- Mr Bernard Damoiseau informe le conseil municipal de l'installation de boites aux lettres cigex en limite du domaine public au lieudit « Les Arpents ».

Ce dispositif est conçu pour améliorer la sécurité des agents de la poste (distribution du courrier)

3) Défibrillateur :

- Mr Alexandre Soudry fait remarquer au conseil municipal, qu'il serait judicieux de procéder annuellement au contrôle de la pile ainsi que des électrodes.